

Veillez fournir une copie de votre avis de prestation fiscale canadienne pour enfant

Si vous faites une demande avant :

- le 1 juillet 2008, incluez une copie de votre avis de prestation fiscale canadienne pour enfant pour juillet 2007 à juin 2008
- le 1 juillet 2009, incluez une copie de votre avis de prestation fiscale canadienne pour enfant pour juillet 2008 à juin 2009
- le 1 juillet 2010, incluez une copie de votre avis de prestation fiscale canadienne pour enfant pour juillet 2009 à juin 2010